

Image not found or type unknown



Droit de visite dans le cadre d'une vente d'appartement

Par **jpld**, le **07/04/2011 à 21:53**

Bonjour, je suis locataire en meuble avec un contrat d'une durée de 3 mois. Mon propriétaire m'annonce qu'il met son appartement en vente. Puis-je refuser d'avoir des visites ? Sinon, quel est le minimum légal auquel je dois me soumettre ? Merci d'avance
Jean Pierre le Du

Par **corima**, le **07/04/2011 à 21:56**

Bonsoir, relisez votre contrat de location, ça doit être stipulé quelque part

Par **mimi493**, le **07/04/2011 à 22:11**

Une durée de 3 mois ? c'est une location saisonnière ?